

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le président, après consultations avec les partis de l'opposition, je pense qu'il y a consentement unanime pour que nous procédions à l'étude du bill C-41 à toutes ses étapes dans un délai très court. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Young) aurait tout simplement une brève remarque à faire avant l'adoption à toutes les étapes du bill en question.

[Traduction]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, au nom de mon parti, je peux confirmer que des discussions de ce genre ont eu lieu. Ce bill, comme le secrétaire parlementaire le signalera, effectue quelques changements pour corriger quelques anomalies. Il n'apporte aucun changement quant au fond. Un avant-projet avait été étudié en comité avant la présentation du projet de loi lui-même. Rien ne nous empêche d'en terminer l'étude cet après-midi. Nous sommes disposés à lui faire subir la deuxième lecture, le renvoyer au comité plénier et lui faire subir la troisième lecture.

Puis-je ajouter qu'un de ces vendredis après-midi qui semblent permettre de si grands progrès, j'espère que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) présentera son bill sur le taux des pensions et il constatera que nous pouvons l'étudier rapidement.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Nous aurions besoin du consentement unanime pour modifier le libellé de la motion en vue de nous constituer en comité plénier. La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Il en est ainsi ordonné.

**M. Roger Young (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, en guise de brève récapitulation à l'intention des députés, je rappelle qu'il y a quelques mois, j'ai déposé à la Chambre un document intitulé «Proposition visant à corriger certaines anomalies et incompatibilités, certains archaïsmes...» et ainsi de suite. Comme l'a mentionné le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ce document a ensuite été renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Le comité a accepté les propositions contenues dans ce document, et il a été entendu que ces propositions seraient reprises dans un bill que nous avons maintenant entre les mains. Les propositions du bill à l'étude ont reçu l'assentiment de tous les membres du comité permanent.

Je dois signaler aux députés que dans la version imprimée du bill, il y a un article de moins que dans le rapport présenté par le président du comité permanent de la justice et des questions juridiques. L'article qui manque a été supprimé du bill. Il portait sur la nomination de vérificateurs à la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Après que le rapport et les propositions eurent été déposées à la Chambre et avant que le bill ait été imprimé, le ministre

### *Statuts révisés du Canada*

d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet), à la demande des députés de la majorité et de l'opposition, a prié la Chambre de supprimer cet article. Répondant aux vœux des députés, le ministre ne désire pas présenter cet article pour le moment.

Tous les articles du bill ont fait l'objet d'une étude approfondie au comité de la justice et des questions juridiques. J'espère que le bill franchira rapidement toutes les étapes cet après-midi.

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le secrétaire parlementaire de la gentillesse qu'il a eue de me consulter au sujet de ce bill et surtout au sujet de l'amendement qui concerne le vérificateur de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je crois savoir que c'est le député d'Ottawa-Carleton (M<sup>me</sup> Pigott), le critique de son parti en matière d'affaires urbaines, qui a fait en sorte que tous les intéressés appuient la demande du ministre à cet égard. C'est une tactique parfaitement acceptable.

**M. Young:** Il y avait un ou deux changements à apporter.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Le secrétaire parlementaire dit qu'il y avait un ou deux changements à apporter. Il a parfaitement raison.

Il s'agit d'une mesure administrative. Il est bon que nous passions les statuts au peigne fin de temps à autre pour y déceler les anomalies possibles et apporter les changements qui s'imposent, car ces lacunes font jurer les avocats et ne contribuent en rien aux bonnes relations entre eux et leurs clients. Les avocats ont beaucoup de difficulté à faire comprendre à leurs clients que les lois contiennent des erreurs et des mesures contradictoires.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Cela fait jurer tout le monde.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Je sais que le député d'en face est un client, mais j'ignore s'il est avocat. De toute façon, c'est une bonne idée de clarifier ce genre de choses. Compte tenu que c'est un projet de loi de mise à jour, il convient de l'adopter avant que les chambres ne soient dissoutes et que nous partions chacun de notre côté. Nous sommes prêts à lui faire franchir toutes les étapes à la Chambre des communes. Quand on nous demandera de nous prononcer, je donnerai mon consentement au nom de l'opposition de Sa Majesté.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et étudié en comité; rapport est fait du bill qui est lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.)